



**Compte rendu du Comité de Gestion
de la Caisse des Ecoles
du 1er octobre 2020**

Etaient présents : Jérôme COUMET, Emmanuel COBLENCE, Kais IDRIS, Nathalie LAVILLE, Philippe MOINE, Anne SOLEILHAVOUP, Morgane LACOMBE, Mireille ESTIENNE, Farida SEDDIK, Carole LE BIHAN, Cécile MANAL, Thi Thanh Thao BUI, Maeva DESTOMBES, Benjamin RATAUD, Christian CAHN, Catherine AUBAILLY-FLORENTIN.

Etaient excusés ou absents : Mathilde MAULAT, Louis LEROY-WARNIER, Jean-Noël AQUA, Vincent BOULET, Sylvie LACOUR, Sabrina ARMAND, Yon CHAU, Déborah HERCO, Marie-Sabine MAGI, Anne-Christine LANG, Buon TAN, Sylvie VENAIL, Françoise SAMMUT, Olivier CHARRIERE, Laurence GUILLO, Martine BAYOUT, Josée HERRMANN.

Ouverture de la séance à 18h35 par Jérôme Coumet, Président de la Caisse des Ecoles.

1) Présentation des nouveaux membres du 1^{er} collège ;

2) Désignation du nouveau bureau

Président : Jérôme Coumet
1er Vice-Président : Emmanuel Coblence
2eme Vice-Président : Maeva Destombes
Secrétaire : Philippe Moine
Secrétaire adjoint : Carole Le Bihan

3) Composition des commissions

4) Délibérations

Délibération 2020-012 fixant la composition de la CAO :

Titulaires :

Kais IDRIS
Yon CHAU
Farida SEDDIK
Benjamin RATAUD
Laurence GUILLO
Sylvie LACOUR

Suppléants :

Jérôme Coumet
Cécile Manal
Nathalie Laville
Martine Bayout
Thao Bui
Maeva Destombes

Délibération 2020-013 autorisant le maire à signer les conventions ou contrats relatifs à la fourniture de repas à des tiers ;

Le comité de gestion autorise le Président de la CDE13, à signer les conventions ou contrats relatifs à la fourniture de repas à des tiers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2020-014 admission en non-valeur de créances irrécouvrables

JPR rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la CDE13 dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur prononcée par le comité de gestion n'éteint pas la dette. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

Le comité de gestion admet la mise en non-valeur de la somme de 49 775,75€ correspondant à des exercices 2011 à 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2020-015 : Décision modificative pour le budget de l'exercice 2020.

La décision modificative procède à des ajustements de dépenses par des transferts de crédits du chapitre 021 au 020.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2020-016 : effacement de dettes dans le cadre de procédures de surendettement

Le comité de gestion, après examen des créances éteintes annulées par le TGI dans le cadre de procédures de surendettement, admet l'effacement de dettes pour la somme de 3 952,81€ correspondant à des exercices de 2015 à 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2020-017 : autorisant le maire à signer la convention portant protocole de transmission d'informations sur le quotient familial entre la ville de paris et la CDE13

La DASCO est chargée d'élaborer le périmètre de recrutement des établissements scolaires. Elle souhaite pouvoir disposer des quotients familiaux de l'ensemble des familles dont les enfants sont inscrits à la restauration scolaire et détermine les tranches tarifaires. Ces données permettront d'affiner l'analyse sociologique de l'arrondissement.

Il est rappelé qu'aucune donnée nominative n'est transmise. Les données sont transmises de façon dématérialisée via un processus sécurisée.

La convention prend effet au 1^{er} novembre 2020 pour une durée de 5 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation du rapport moral et financier de l'exercice 2019

Le rapport est adopté à l'unanimité